

PREF 34
170317



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27
Date de la convocation : lundi 6 mars 2017

N° 17.03.13.09

L'an deux mille dix-sept et le treize du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAOU, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, M. TUAL, M. MUNOZ, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS : M. CASTELL en faveur de M. BOUSQUEL
Mme CAMBON en faveur de M. GRAVIER
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS

ABSENTS : Mme JULLIEN, M. LOPEZ

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA VILLE EN 2016

Rapporteur : Monsieur Luc BRAEMER

Monsieur Luc BRAEMER, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux Neufs, rapporteur, présente aux membres de l'assemblée, le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droits réels immobiliers réalisées par la Ville au cours de l'année 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

#E 7399
71.0071

ACQUISITIONS 2016 : Néant

CESSIONS 2016 :

DESIGNATION DU BIEN	CONTENANCE CADASTRALE	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	VENDEUR	ACQUEREUR/ BENEFICIAIRE	DELIBERATION OU DECISION	PRIX	DATE DE L'ACTE
Parking Frédéric BAZILLE	1045 m ²	BX 518	Avenue KALKAR	Ville	SCCV Frédéric BAZILLE	27/06/2016	424 000 €	29/12/2016

Il est rappelé que par délibération du 27 juin 2016, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer l'acte de cession du foncier nécessaire à la réalisation de la tranche n°1 de l'opération Frédéric BAZILLE au groupement CORIM/ANGELOTTI pour 424 000€ afin d'accueillir un programme immobilier de 32 logements à loyer adapté.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 ;
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents ;

D'APPROUVER le bilan, des acquisitions et cessions réalisées par la ville au cours de l'année 2016.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 17 Mars 2017
et publication le 27 Mars 2017